



Politique de collecte de données des ressources humaines en santé

Introduction:

L'Association des Médecins Indigènes du Canada (AMIC) est une association bénévole de médecins d'étudiants en médecine des Premières Nations, Inuits et Métis qui partagent une vision commune de l'amélioration de la santé et de la vivacité des nations autochtones, des communautés, des familles et des personnes, soutenue par un grand nombre de médecins indigènes d'expérience et érudits qui travaillent en collaboration avec d'autres personnes partageant cette vision. Notre vision reflète notre conviction selon laquelle nous avons besoin de plus de médecins des Premières Nations, inuits et métis, et beaucoup d'autres personnes et organisations partagent cette opinion, dont le gouvernement fédéral, tel qu'en témoigne l'Initiative sur les ressources humaines en santé autochtone (IRHSA). À ce titre, nous avons travaillé en étroite collaboration avec Santé Canada et son programme sur la santé des Premières nations et des Inuits, ainsi qu'avec d'autres organismes pour trouver des moyens d'accroître notre participation aux carrières en médecine. Cette politique guidera le développement de la collecte, du stockage, de l'analyse et du partage de données d'un inventaire sur les ressources humaines en santé des Premières Nations, inuites et métisses, propre aux médecins, aux résidents et aux étudiants.

Responsabilité:

L'Association des Médecins Indigènes du Canada (AMIC) s'engage à être responsable de la manipulation des données recueillies et sur les principes énoncés dans cette politique. Il incombe au directeur exécutif de l'AMIC de s'assurer que cette politique soit observée. Il ou elle peut toutefois déléguer ses pouvoirs.

Principes directeurs:

L'AMIC est tenue de s'assurer que sa politique de collecte de données est sensible. Par conséquent, la politique devra être revue annuellement et peut tenir compte des changements survenant de temps à autre pour répondre aux lacunes ou aux besoins identifiés à mesure que la politique est mise en place et développée.

En tant que cadre global, la politique de collecte de données de l'AMIC s'appuie sur les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP). Selon les principes PCAP, la **propriété** désigne le lien d'une communauté des Premières nations avec ses connaissances/données/informations culturelles. Ces principes PCAP indiquent qu'une communauté ou un groupe détient des renseignements de manière collective de la même façon qu'un individu détient des renseignements personnels. Le principe de **contrôle** reconnaît le droit aux communautés et aux groupes représentatifs des Premières nations, métis et inuits de contrôler les processus de gestion de la recherche et des renseignements qui les concernent, y compris les projets de recherche, les politiques, les processus, les structures, etc. L'**accès** désigne le droit des peuples des Premières Nations d'avoir accès aux renseignements et aux données qui les concernent, elles et leurs communautés, où qu'elles se trouvent, et de prendre des décisions en ce qui concerne l'accès à l'information collective les concernant. Finalement, la **possession** désigne la garde et la gestion des données; en d'autres termes, où l'information est réellement détenue¹.

¹ http://www.naho.ca/firstnations/english/documents/FNC-OCAP_001.pdf. Propriété, contrôle, accès et possession.



Consentement éclairé:

La politique de l'AMIC est d'obtenir un consentement libre et pleinement éclairé avant la collecte des données. Le consentement éclairé signifie que l'individu qui fournit des renseignements sait dès le début pourquoi cette information est nécessaire, comment elle sera utilisée, avec qui elle sera partagée, combien de temps elle sera conservée et ce qu'on en fera lorsqu'elle ne sera plus pertinente.

En cherchant à obtenir un consentement éclairé, l'AMIC prend en considération tant la sensibilité de l'information que les attentes d'une personne raisonnable et ce qu'elle juge approprié dans les circonstances, lorsqu'elle détermine quel formulaire de consentement utiliser. Les personnes ne seront pas soumises à des pressions indues ou à quelconque influence lorsqu'elles sont sollicitées pour participer à ce processus.

Il sera possible pour ces personnes de refuser de partager leurs renseignements. Il leur sera également possible de retirer leur consentement pour l'utilisation de leurs renseignements personnels en tout temps durant le processus. Si elles décident de retirer leur consentement, leurs renseignements personnels seront éliminés de la base de données et seront détruits.

La collecte de données inclura:

L'AMIC mettra sur pied une base de données sur les médecins et les étudiants en médecine autochtones qui comprendra les éléments suivants: l'origine ethnique (Premières Nations, Inuit, Métis ou multiple), l'âge, le sexe, la langue, l'école de médecine, l'année d'obtention du diplôme, le domaine de spécialisation, le lieu d'exercice, le changement de pratique ou de lieu d'exercice au cours de l'année et des cinq dernières années, les raisons du changement de pratique, les champs d'exercice (ex. : clinicien, chercheur, éducateur médical, gestionnaire). Des données supplémentaires pourraient être recueillies avec le consentement de tous les participants.

Les données recueillies seront supprimées s'il y a moins de cinq éléments dans une cellule donnée.

Fréquence:

La collecte des données décrites ci-haut aura lieu tous les ans à partir de 2008-2009.

Sécurité des données:

L'AMIC possède des dispositifs de sécurité pour empêcher les accès non autorisés à des données recueillies et la collecte, l'utilisation, la divulgation, la reproduction, la modification ou la destruction de celles-ci. Si l'AMIC s'assure les services d'une personne ou d'un organisme pour effectuer un travail qui implique ces données, elle s'assurera qu'il existe un accord en vigueur par lequel la personne ou l'organisme qui offre des services s'engage à se conformer à sa politique de collecte de données.

L'AMIC recueillera, stockera et analysera les renseignements en conservant sa base de données dans un endroit sécuritaire approprié. La majorité des renseignements contenus sous la garde de l'AMIC est électronique. Ces renseignements sont sauvegardés régulièrement, protégés par un mot de passe, les informations sont protégées par des pare-feux et seules les personnes autorisées y ont accès.

**Indigenous
Physicians
Association of
Canada**



**Association des
Médecins
Indigènes du
Canada**

305 - 323 Portage Avenue Winnipeg, Manitoba R3B 2C1 www.ipac-amic.org

Divulgence de renseignements:

L'AMIC ne divulguera aucun renseignement à des organismes extérieurs et ne vendra ni ne louera jamais de renseignements recueillis à un tiers. Dans certaines circonstances, l'AMIC peut être astreinte par la loi à divulguer des renseignements personnels sans consentement uniquement, par exemple, en raison d'une ordonnance du tribunal ou d'un mandat de perquisition.

Les ensembles de données originales et anonymisées (selon la règle de suppression mentionnée ci-haut) peuvent devenir accessibles à la demande des organismes externes seulement lorsqu'un accord de partage des données dûment signé a été élaboré et approuvé par le conseil d'administration de l'AMIC et par des représentants qualifiés de l'organisme qui souhaite avoir accès aux ensembles de données originales.

L'AMIC préparera des rapports de données descriptifs pour diffusion publique. Ils devront être approuvés par le conseil d'administration avant d'être diffusés.

Exactitude:

L'AMIC fera tous les efforts raisonnables pour s'assurer que les renseignements qu'elle recueille, utilise ou divulgue sont exacts et complets au moment où ils sont recueillis. À l'occasion, les personnes interrogées peuvent souhaiter corriger des erreurs dans leurs renseignements. S'il est raisonnable de le faire, ces corrections seront apportées. Il se peut toutefois qu'il soit impossible de corriger un renseignement anonymisé ou rendu public. Dans de tels cas, les personnes concernées seront informées de la raison pour laquelle le renseignement ne peut être corrigé ou modifié.

Transparence:

La politique de collecte de données des ressources humaines en santé de l'AMIC vise à être accessible, publique et transparente. Une copie de celle-ci sera publiée sur notre site internet.